



FP FINANCES PUBLIQUES

VILLE DE
CAP D'AIL

DÈS LE 3 MARS 2021
UNE PERMANENCE DE LA DDFIP
EN MAIRIE DE CAP D'AIL
POUR VOUS AIDER !

1 MERCREDI SUR 2 DE 13 H 30 À 16 H 30
et plus en période de déclarations des revenus
et de réception des avis d'impôts locaux

Les RDV avec votre conseiller se dérouleront dans la
salle des commissions de la mairie

(62 av. du 3 septembre - 06320 Cap d'Ail)

Un agent des Finances publiques répondra à vos questions sur la fiscalité (calcul ou paiement de l'impôt, prélèvement à la source...) ou les autres produits (crèches, cantines, loyers, hôpital, amendes ...) et vous accompagnera dans vos démarches (déclarer ses impôts, les payer, récupérer son avis d'imposition, signaler un changement de situation, faire une réclamation, payer la cantine, payer le loyer d'un logement communal, payer une amende, acheter un timbre fiscal etc.).

POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE :

RDV IMPÉRATIF AUPRÈS DU CCAS : 04 93 78 87 65